



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 16 Mars 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la première fois, les feuilles de match (résultats et jongleries) suivantes aux clubs ci-dessous :

CHALLENGE U12 du 11.03.2023 :

- A MORMANT (Poule E)

CHALLENGE U11 du 11.03.2023 :

- A CLAYE SOUILLY (Poule E)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 11.03.2023 :

- A THORIGNY (Poule D)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 11.03.2023 :

- A MORMANT (Poule A)
- A VAL DE YERRES (Poule B)

Rappel Article 9 des Challenges

*(« La feuille de match correspondante **doit être retournée au plus tard le mercredi suivant le match**, accompagnée de la fiche de l'épreuve technique de jonglerie, uniquement par mail et sous un envoi unique (sous peine de disqualification) à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr*

Les centres d'accueil sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes et/ou les CTD-DAP.

Sans retour des documents suite à demande, l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et éliminée de l'épreuve.

Sans retour d'une preuve des résultats de la part des autres équipes (photos de la feuille de rencontre et de jonglerie), celles-ci seront pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière du District 77) et pourront être éliminées. »)

RECLAMATIONS DES CLUBS SUR LES CHALLENGES DU 11/03/23

CHALLENGE U10

Poule : F

Club recevant: DAMMARTIN

Equipes : DAMMARTIN 11 – LIEUSAIN 11 – BUSSY 11

Lecture de la Feuille de match

Lecture du mail de Bussy du 11/03/2023

Réserves confirmées du club de Bussy

Dossier en cours d'examen

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations, la Commission décide :

- L'application de l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) pour les clubs recevant
- JOUR DE COUPE U10/U11 du 11/02/2023 ; club recevant :AS CHAMPS

RAPPORTS RECUS :

Critérium U13F du 28/01/2023 :

Villeparisis – Val Europe

Lecture du rapport de Villeparisis reçu le 22/02/2023 suite à une erreur de destinataire le 31/01/2023,

Lecture du mail de Hervé NDALA, éducateur de Villeparisis relatant des insultes des parents de Val d'Europe envers l'arbitre, des incidents à la mi-temps entre parents et après la rencontre.

La commission prend connaissance du rapport demandé et reçu de M. :

Jean Baptiste APPERT, éducateur de Val Europe

Après lecture des différents rapports,

Considérant que l'éducateur de Val d'Europe est intervenu plusieurs fois pour essayer de calmer les tensions autour du terrain,

Considérant que l'attitude des parents accompagnateurs du Val d'Europe n'étaient pas la bonne,

Par ces motifs,

La Commission rappelle le club de Val d'Europe aux devoirs de sa charge concernant l'attitude des parents accompagnateurs.

Critérium U12 Excellence du 04/02/2023 :

Avon - Emerainville

Lecture du rapport d'Avon reçu le 07/03/2023

Lecture de la FDM et du rapport de Simon DUHAMEL, arbitre de la rencontre, relatant des insultes d'un éducateur d'Emerainville envers l'arbitre, la contestation des décisions par un autre éducateur qui est entré à plusieurs reprises sur le terrain, la bousculade de l'arbitre par l'assistant d'Emerainville suite à un pénalty sifflé pour Avon et l'arrêt du match suite à la décision de l'éducateur d'Emerainville de faire sortir ses joueurs du terrain,
La commission prend connaissance des rapports demandés et reçus de Ms :
Giovanni NOEL, éducateur d'Emerainville,
Sidy SIBI, arbitre assistant d'Emerainville,
Steeve LIMIER, accompagnateur non licencié au club d'Emerainville
Après lecture des différents rapports,
Considérant les différents rapports contradictoires,
la Commission Départementale du Football Animation décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline.

DEMANDE DE RAPPORTS :

CHALLENGE U11 IDF

Poule : B

Club recevant: OZOIR

Equipes : OZOIR – VILLEPARISIS – USBPO – VAUX LA ROCHETTE

Lecture de la Feuille de match

Lecture des mails de Daniel HADET (Commission Foot Animation et éducateur au club d'Ozoir) du 14/03/2023 et de Véronique AREIA (dirigeante du club de Villeparisis)

Considérant que l'éducateur de Villeparisis aurait tenu des propos déplacés voire injurieux envers l'arbitre du match Ozoir – Villeparisis et envers Daniel HADET,

Par ces motifs,

La Commission demande des rapports, pour le 21/03/23, sur ces évènements à :

Malik DIAKHITE, éducateur de Villeparisis sur ce plateau

Educateur de USBPO

Educateur de Vaux la Rochette

CHALLENGE U12

Poule : G

Club recevant: VILLEPARISIS

Equipes : VILLEPARISIS – MITRY MORY – CS MEAUX

Lecture de la Feuille de match

Lecture des mails de Arnaud LUNEKO (éducateur au club de Mitry Mory) du 13/03/2023,

Considérant que Malam DJOKO, arbitre du match Mitry Mory – Villeparisis, aurait tenu les propos suivants « je vais vous voler le match, vous ne gagnerez pas » avant la rencontre envers les joueurs de Mitry Mory,

Considérant que l'arbitre aurait sifflé en toute fin de match un pénalty litigieux voire injustifié,

Par ces motifs,

La Commission demande des rapports, pour le 21/03/23, sur ces évènements à :

Malam DJOKO, arbitre du match Mitry Mory – Villeparisis

Marie CANOLLE, CTD PPF

Steve GAUDIN, Commission Foot Animation

Educatrice de Villeparisis

Educateur du CS Meaux Académy

